

## RAPPORT DE PRESENTATION

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – COMMUNE D'AIGUES-VIVES HERAULT



#### BUDGETS ANNEXES :

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – EAU ET ASSAINISSEMENT M49

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un rapport de présentation retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport de présentation répond à cette obligation pour la commune.

Il est disponible sur le site internet de la commune.

## Rapport de présentation Du compte financier unique 2025

Les comptes financiers unique 2025 du budget principal, du budget annexe eau et assainissement, retracent l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les comptes financiers uniques ont été approuvés le 04/03/2026 par le Conseil Municipal. Ils se sont substitués aux comptes de gestion établis par le Comptable Public, Service Gestion Comptable Ouest Hérault Saint Pons de Thomières Hérault, et aux comptes administratifs établis par le maire ordonnateur, leur production est obligatoire à compter de l'exercice budgétaire 2026. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

**I-Compte Financier Unique 2025 Budget Eau & Assainissement****1-Section fonctionnement**

Le budget annexe de l'Eau et Assainissement assure le service de distribution d'Eau Potable et le service public d'Assainissement (traitement des eaux usées).

Ce budget est assujéti à la TVA, il est présenté en montant HT, c'est un service public à caractère industriel et commercial.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ces services.

**Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement du Budget Annexe Eau & Assainissement**

	NATURE	MONTANT RÉALISÉ
<b>DEPENSES</b>	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 149,82
	CHARGES DE PERSONNEL	5 763,70
	ATTENUATION DE PRODUITS	10 136,00
	DEPENSES IMPREVUES	0,00
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
	OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 173,95
	AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	2 305,16
	CHARGES FINANCIERES	947,60
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	923,13
	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>121 399,36</b>
	EXCEDENT FONCTIONNEMT REPORTE	49 243,81
<b>RECETTES</b>	ATTENUATION DE CHARGES	0,00
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 775,56
	PRODUITS DU DOMAINE ET VENTE DIVERSES	98 150,11
	IMPÔTS ET TAXES	0,00
	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
	REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 304,64
	PRODUITS FINANCIERS	0,00
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>156 474,12</b>

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les charges assimilées : article 6215 personnel extérieur au service, l'entretien et la consommation des réseaux d'alimentation d'eau potable et de la station d'épuration, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent : 121 399,36 €**

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (distribution de l'eau, raccordement eau potable et assainissement, mise en place de compteurs...), aux dotations redevances versées par l'Etat et l'Agence de l'Eau à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2025 représentent : 107 230,31 €**

**L'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente représente : 49 243,81 €**

Il existe 3 principaux types de recette pour ce budget :

- La vente de l'eau
- Les dotations et redevances
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (mise en place compteur, raccordement...)

**L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement** constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de ce budget annexe de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## 2-Section d'investissement

Le budget d'investissement de l'eau et l'assainissement regroupe :

En dépenses : Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance des biens dépendants du service de l'eau & de l'assainissement (ex : réhabilitation de la station d'épuration d'Aigues-Vives, Création d'une station épuration Hameau Paguignan...)

En recettes : Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur des ouvrages de distribution d'eau...)

### ● Vue d'ensemble de la section d'investissement

**-Le volume total des recettes d'investissement 2025 est de 50 705,30 €**

- Total recettes réelles d'investissement 21 531,35 €

-Opération d'ordre 29 173,95 € (amortissements)

**L'excédent d'investissement reporté de l'année précédente est de : 302 447,62 €**

**Le volume total des dépenses d'investissement 2025 est de 121 613,74 €**

- Emprunts-dettes assimilés 7 843,97 €

- Opération d'ordre de transfert entre section 6 775,56 €

- Opération N°12 « Réparation des fuites Eau Potable » néant

- Opération N°28 « Aménagement poste relevage eaux usées village dégrilleur » 8 764,35 €

-Opération N° 29 « Surpresseur d'eau Sur la Fontaine » 93 266,61 €

-Opération N° 31 « Schéma directeur eaux usées le village Aigues-Vives-Cazelles-Paguignan » 4 963,25 €

-Opération N° 32 « Station épuration le village Aigues-Vives » néant

-Opération N° 33 « Station épuration Hameau de Paguignan » néant

-Opération N° 34 « Station épuration Hameau de Cailhol » néant

-Opération N° 35 « Station épuration Hameau de Cazelles » néant

-Opération N° 36 « Réhabilitation alimentation eau potable Hameau de Paguignan » néant

### ● Etat de la dette

NATURE	CAPITAL RESTANT DÛ au 31/12/2025	ANNUITÉ DE L'EXERCICE	
		CAPITAL	CHARGES D'INTÉRÊT
TRAVAUX AEP ET EU DPT 907 ET LA PALELE	16 786,93	7 843,97	1 133,02
<b>TOTAL</b>	<b>16 786,93</b>	<b>7 843,97</b>	<b>1 133,02</b>

### ● Ratios

#### Calcul ratio endettement relatif aux garanties d'emprunt

-Total annuités emprunts garantis de l'exercice : 8 976,99 €

-Recettes réelles de fonctionnement : 100 454,75 €

-Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2025 en % : 8,94 %

#### ● Clôture Budget « eau et assainissement »

Suite à la décision du transfert de la compétence « eau et assainissement » de la commune vers le SIAE du Minervoix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (délibération N°2025/088 du 29/10/2025), le budget « eau et assainissement » a été clôturé au 31/12/2025 (délibération N°2025/106 du 3/12/2025).

Les résultats de clôture 2025 cumulés constatés au budget « eau et assainissement » :

- résultat excédentaire de fonctionnement de 35 074,76 €
- résultat excédentaire d'investissement de 231 538,98 €

Ces résultats sont ajoutés aux résultats de clôture 2025 du Budget Principal et reportés sur le Budget Principal 2026

## II-Compte Administratif 2025 du Budget Principal de la Commune

### 1-Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement**

	NATURE	RÉALISÉ
<b>DEPENSES</b>	CHARGES A CARACTERE GENERAL	187 414,21
	CHARGES DE PERSONNEL	394 092,77
	ATTENUATION DE PRODUITS	36 028,00
	DEPENSES IMPREVUES	0,00
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
	OPERATIONS D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 759,01
	AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	39 518,99
	CHARGES FINANCIERES	6 574,73
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00
	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>668 887,71 €</b>
	EXCEDENT FONCTIONNEMT REPORTE	573 505,13
<b>RECETTES</b>	ATTENUATION DE CHARGES	9 106,80
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
	PRODUITS DU DOMAINE ET VENTE DIVERSES	53 316,01
	IMPÔTS ET TAXES	459 234,11
	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	151 466,05
	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	65 301,22
	PRODUITS FINANCIERS	10.78
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 311 940,10 €</b>

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent : 668 887,71 €**

**Personnel communal**

Les salaires représentent 57,00 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

L'effectif de la commune s'élève à 11 agents, dont 5 à temps complet et 6 à temps non complet.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations immeubles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2025 représentent : 738 434,97 €**

**L'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente représente : 573 505,13 €**

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

La fiscalité : les taux des impôts locaux pour 2024

Taxe sur le Foncier Bâti :

51,86 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti :

110,34 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) :

15,51 %

Produit fiscal reçu : 294 230,00 €

Les Dotations versées par l'Etat : notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

**L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement** constitue l'autofinancement, c'est la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## 2-Section d'investissement

### ● Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement contribue à accroître le patrimoine communal.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement...),

Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...)

### ● Vue d'ensemble de la section d'investissement

**Le volume total des recettes d'investissement 2025 est de 185 573,05 €**

Les principales recettes sont :

- Affectation de résultat excédent fonctionnement N-1 pour couvrir le solde : 135 000,00 €

- Subventions diverses 34 000,00 € (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, ...)

- FCTVA 12 626,71 €

- Taxe d'aménagement 187,33 €

- Opérations d'ordre 3 759,01 €

**Le volume total des dépenses d'investissement 2025 est de 192 600 000 €**

Les principales dépenses sont :

- Opération 95 « Acquisition de terrains » 682,00 €
- Opération 96 « Acquisition matériel » 28 034,15 €
- Opération 139 « Acquisition Logiciels » 0,00 €
- Opération 173 « Acquisition matériel informatique » 6 145,20 €
- Opération 180 « Aménagement PVR la Palèle et Sur la Fontaine » 0,00 €
- Opération 192 « Extension branchements alimentation réseau électrification » 1 292,68 €
- Opération 210 « Réaménagement divers Chemins ruraux » 0,00 €
- Opération 211 Acquisition Immeuble Section A N° 214 Rue de Fleurs : 0,00 €
- Opération 223 « Aire de lavage et remplissage Route d'Agel » 0,00 €
- Opération 227 « Adressage des rues » 390,20 €
- Opération 232 « Consolidation et Restauration Tour centre ancien » 0,00 €
- Opération 238 « Aménagement Agence Postale Route Saint Pons » 1 226,88 €
- Opération 239 « Aménagement boulangerie Route Saint Pons » 13 738,00 €
- Opération 241 « Aménagement immeuble communal Les Coquelicots 2 Rte St Pons » 0,00 €
- Opération 242 « Eclairage public le Village-Hameau Cailhol et Paguignan » 9 234,50 €
- Opération 243 « Electrification Déchetterie Route de Saint Pons » 4 308,62 €
- Opération 244 « Rénovation énergétique bâtiment communal Section A N° 35 » 3 806,40 €
- Opération 245 « Aménagement appartements communaux Rte St Pons » 0,00 €
- Opération 246 « Aménagement toilettes WC publics aire de loisirs » 0,00 €
- Opération 247 « Réfection chaussée Rue du Peyral » 85 988,04 €
- Opération 248 « Eclairage public Rue du Peyral » 6 708,09 €
- Opération 249 « Aménagement salle polyvalente Route de St Pons » 0,00 €
- Opération 250 « Acquisition bâtiment section A n°911 rue de la Poste » 0,00 €
- Emprunts et dettes assimilées 31 091,31 €
- Taxe d'Aménagement 0,00 €
- Opération d'ordre à l'intérieur de la section 0,00 €

**L'excédent d'investissement reporté de l'année précédente est de : 205 063,46 €****•Liste des concours attribués à des tiers en subventions :**

Personnes de droit public SIVU Casernes pompiers « Fontaigous » : 3 918,60 €

Personnes Privées associations : 6 600,00 €

**•Etat de la dette**

NATURE	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2025	ANNUITÉ DE L'EXERCICE	
		CAPITAL	CHARGES D'INTÉRÊT
<b>Acquisition Boulangerie</b>	95 489,98	7 746,50	2 749,54
<b>Acquisition parcelles section A n°675-907</b>	14 599,04	6 364,30	221,14
<b>Acquisition matériel tracteur et épaveuses</b>	14 748,39	5 866,39	58,93
<b>Création Complexe multiservices</b>	211 874,13	11 114,12	3 545,12
<b>TOTAL</b>	<b>336 711,54 €</b>	<b>31 091,31</b>	<b>6 574,73</b>

## • Ratios

### Calcul ratio endettement relatif aux garanties d'emprunt

-Total annuités emprunts garantis de l'exercice : 37 666,04€

-Recettes réelles de fonctionnement : 738 434,97 €

-Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2025 en % : 5,10%

La Population totale de la commune, recensement INSEE au 01/01/2025 est de 477 habitants.

INFORMATIONS FINANCIERES-RATIOS	VALEURS
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	1 394,40
Recettes réelles de fonctionnement / population	2 750,40
Dépenses d'équipement brut / population	293,52
DGF / population	225,53

**La capacité d'autofinancement (CAF)**, appelée aussi épargne brute, représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. La CAF brute en 2025 est de 73 306,27 €.

**La capacité d'autofinancement nette (CAF nette)** représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le résultat Disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette en 2025 est de 42 214,96 €.

### Rappel page 4 :

Suite à la décision du transfert de la compétence « eau et assainissement » de la commune vers le SIAE du Minervoisy à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (délibération N°2025/088 du 29/10/2025), le budget « eau et assainissement » a été clôturé au 31/12/2025 (délibération N°2025/106 du 3/12/2025).

Les résultats de clôture 2025 cumulés constatés au budget « eau et assainissement » sont ajoutés aux résultats de clôture 2025 du Budget Principal et reportés sur le Budget Principal 2026.

Nota : Pour les collectivités locales et les établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.